

COMMUNE DE BOURLON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS
2012

PRESENTS : MM. BOYER - LEROUGE - CUVILLIER – MERCIER - BRUEZ - WIART - MASSON –
LECHAPTOIS – LAUDE – CARPENTIER
MMES LAGEAT- COQUART – CATTIAUX – CACHEUX - COUVREUR

1*) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :

Le maire expose à l'assemblée les différents chapitres du compte administratif tant en dépenses qu'en recettes et répond aux questions posées par les membres du conseil. Il compare la situation de l'année 2011 à celle de l'année précédente afin d'éclairer l'assemblée de l'évolution comptable de la gestion communale.

Le compte administratif 2011 présenté par le Maire, conforme au compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal, est approuvé et fait ressortir les résultats suivants :

- excédent de fonctionnement : 89 358,76 euros
- excédent d'investissement : 142 959,52 euros

soit un excédent de clôture de 232 318,28 euros qu'il faut corriger pour des :

- dépenses engagées non mandatées s'élevant à la somme de 172 229,45 euros

soit un excédent net de 60 088,83 euros

2*) LETTRE DE MONSIEUR LE PREFET RELATIVE AU SIVOM :

Madame CATTIAUX, adjointe indique que le SIVOM s'est réuni l'après-midi même. Eu égard aux renseignements qu'elle apporte, le Conseil Municipal décide de reporter sa délibération dans l'attente de plus d'informations.

3*) COURRIER DE LA SANEF RELATIF A LA PARCELLE C 84 :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir reçu un avenant à la convention de location de la parcelle C 84. La Sté SANEF versera à la commune une indemnité annuelle de 1300 euros par opérateur installé sur le pylône y compris pour sa propre antenne

4*) QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Commissaire Enquêteur a terminé son enquête et déposé son rapport

